

Débats onusiens : libertés, libertés chéries

Autor(en): **Gordon-Lennox, Odile**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **74 (1986)**

Heft [2]

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277847>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Durand collectionne des livres écrits par des femmes et à propos des femmes, mais aussi des affiches, des photos et d'autres témoins éphémères. Elle découpe régulièrement des articles de journaux et de périodiques importants de son temps. Durand ne se limite pas au féminisme, mais s'intéresse à tout ce qui concerne les femmes, de tous les temps et de tous les pays.

Après la Première Guerre mondiale, l'intérêt pour le féminisme diminue et dans les années trente, Durand est oubliée et seule. Préoccupée par le sort de sa collection après sa mort, elle en fait don à la Ville de Paris. En 1931, sa bibliothèque est transférée de sa maison de campagne au bâtiment où elle se trouve encore aujourd'hui : dans la Mairie du Ve arrondissement, à la place du Panthéon.

Actuellement, on peut trouver à la bibliothèque Marguerite Durand environ 18 000 livres et brochures couvrant l'ensemble de l'histoire des femmes. Environ 4 000 dossiers thématiques et biographiques sont disponibles avec des coupures de presse et de la correspondance — particulièrement riche au tournant du siècle. Le féminisme ne constitue qu'une partie d'un fonds consacré aussi bien au travail des femmes qu'à la famille, à l'assistance, au syndicalisme féminin, à la littérature féminine, aux biographies de femmes. L'abonnement à 70 périodiques couvre l'actualité internationale en toutes sortes de recherches des femmes.

Cinq bibliothécaires à temps complet font de cette bibliothèque un lieu de travail agréable qui soutient les chercheuses en « Women's Studies » et tous les curieux. Or, la bibliothèque est fréquentée en majorité par des chercheurs (90 % de femmes, également un grand nombre de l'étranger) qui font soit un travail de licence ou une thèse, soit un livre ou un article de périodique, soit des émissions pour la radio ou la télévision.*

La richesse de la bibliothèque Marguerite Durand suscite une grande envie chez les féministes suisses qui ont de la peine à retrouver la mémoire historique. Les sources pour une histoire des femmes suisses sont très éparpillées dans les bibliothèques existantes, cachées dans des collections personnelles souvent ignorées, ou tout simplement perdues parce qu'il s'agit de « littérature grise » jugée peu intéressante pour les bibliothèques officielles.

Une initiative récente d'une féministe bernoise, Mme Martha Gosteli, promet de parer à cette lacune. Nous en parlerons dans un prochain numéro.

Anne-Marie Käppeli

* Pour la consultation : Bibliothèque Marguerite Durand, 21, place du Panthéon, 75005 Paris, tél. 326 85 05. Ouverture du lundi au vendredi de 14 h. à 18 h.

DEBATS ONUSIENS

LIBERTES, LIBERTES CHERIES

Les quarante ans des Nations Unies ont été une occasion de réflexion aussi bien sur l'état du monde que sur les performances de cette institution. Nous avons assisté en décembre dernier à deux réunions¹ dont certains débats étaient passionnés... malgré l'âge mûr de la plupart des participants et des Nations Unies elles-mêmes !

En remarque préliminaire, il nous faut signaler qu'il y avait, parmi les experts et les conférenciers venus de tous les horizons, la femme alibi choisie avec soin dans chaque réunion². Ce qui nous a paru plus regrettable, c'est qu'il n'y avait que très peu de femmes dans l'assistance : les sujets n'étaient pas spécifiquement féminins !

Des nombreuses questions abordées, nous avons retenu trois points.

Les libertés dont nous sommes si fiers en Occident, liberté de mouvement, liberté d'expression, liberté de religion, soutenues par tout un système juridique, tout cela est bien facilement remis en question lorsque nous nous trouvons confrontés chez nous à des visages, à des minorités dans lesquelles nous ne nous reconnaissons pas. Les idéologies racistes et les réflexes autoritaires font vite leur apparition. Jusqu'à quel point faut-il tolérer, au nom de la liberté d'expression, ces manifestations racistes ou xénophobes ? Débat dont l'actualité allait être confirmée début janvier en Suisse romande par la polémique autour de l'émission « Le Défi » avec J.M. Le Pen ! Les pays anglo-saxons ont une tradition très libérale dans ce domaine et dénoncent tout de suite la censure. Le continent européen, où l'on a vécu la montée du fascisme et du nazisme, penche pour une limitation de cette liberté. Il existe dans le droit international des textes qui s'appliquent à ces cas. Faut-il les voir employés de manière plus stricte³ ?

Un autre sujet a fait l'unanimité des participants défenseurs des droits de l'homme : la condamnation du refoulement des réfugiés. Distinguer entre réfugiés politiques à qui on veut bien accorder l'asile et réfugiés économiques que l'on peut refouler est très simpliste et dangereux pour la défense des droits de l'homme. Les conditions politiques et économiques qui prévalent dans le pays d'origine du réfugié sont la plupart du temps difficiles à analyser et interdépen-

dantes : guerre, répression, état d'urgence, dépression économique, chômage, représailles... L'élément décisif pour la décision des autorités du pays d'accueil doit être la peur réelle du réfugié qui craint de rentrer dans son pays. Cette prise de position ne facilite pas bien sûr le travail de ceux qui doivent trouver des solutions pratiques pour l'avenir des demandeurs d'asile. Mais elle seule garantit les libertés fondamentales.

Le lien se fait logiquement avec les problèmes de développement. Ces libertés sont menacées par l'inégalité croissante entre pauvres et riches, entre pays du Nord et du Sud. Les participants se sont bien pris à partie au sujet des modèles de développement qui sont appliqués par les Nations Unies : idéologie de progrès à l'occidentale, reprise par les gouvernements des pays du tiers monde, technologies qui mènent à la concentration des pouvoirs, manque de souplesse...

Quelles modifications peut-on apporter ? Etablir des projets à l'échelon régional, employer davantage les organisations non gouvernementales qui connaissent bien les conditions locales, adopter une technologie plus simple et décentralisée. Il faut pourtant conserver des « îlots de modernité » dans les pays en développement. C'est le seul remède au brain-drain, cette fuite des cerveaux des pays en développement vers les pays industrialisés.

Il ne s'agit pas là de vaines discussions théoriques. Quarante ans d'activité et des milliards de dollars ont été évalués dans un effort salutaire.

Odile Gordon-Lennox

¹ Victoire sur le nazisme et développement des droits de l'homme, 10-12 décembre 1985. L'université est-elle menacée ? 16-17 décembre 1985, Genève, Palais des Nations.

² Nicole Questiaux, ancien ministre de France et ancienne présidente de la sous-commission des Nations Unies pour les droits de l'homme. Dame Nita Barrow, présidente conjointe du Conseil œcuménique des Eglises, présidente du Conseil international de l'éducation des adultes et présidente du Forum des femmes de Nairobi.

³ Ceci nous fait penser immédiatement à la controverse sur la pornographie qui secoue les milieux féministes d'outre-Atlantique, la pornographie étant définie comme une méthode traditionnelle d'oppression et d'incitation à la violence contre les femmes par la majorité qui la répand au nom de la liberté d'expression.